

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
A FOUBERT VISSERIE S.A
Voie du Testelet - ZA des
Portes

27100 VAL DE REUIL

Dépôt effectué par :

Cabinet
SOFINOR CABINET BOURON ET ASSOCIES
104 CHEMIN DE CLERES
76230 BOIS GUILLAUME CEDEX

Numéro RCS : EVREUX B 351 689 765

<25394/2000B00346>

Pièces déposées le 27/01/2000

Numéro : 2007344

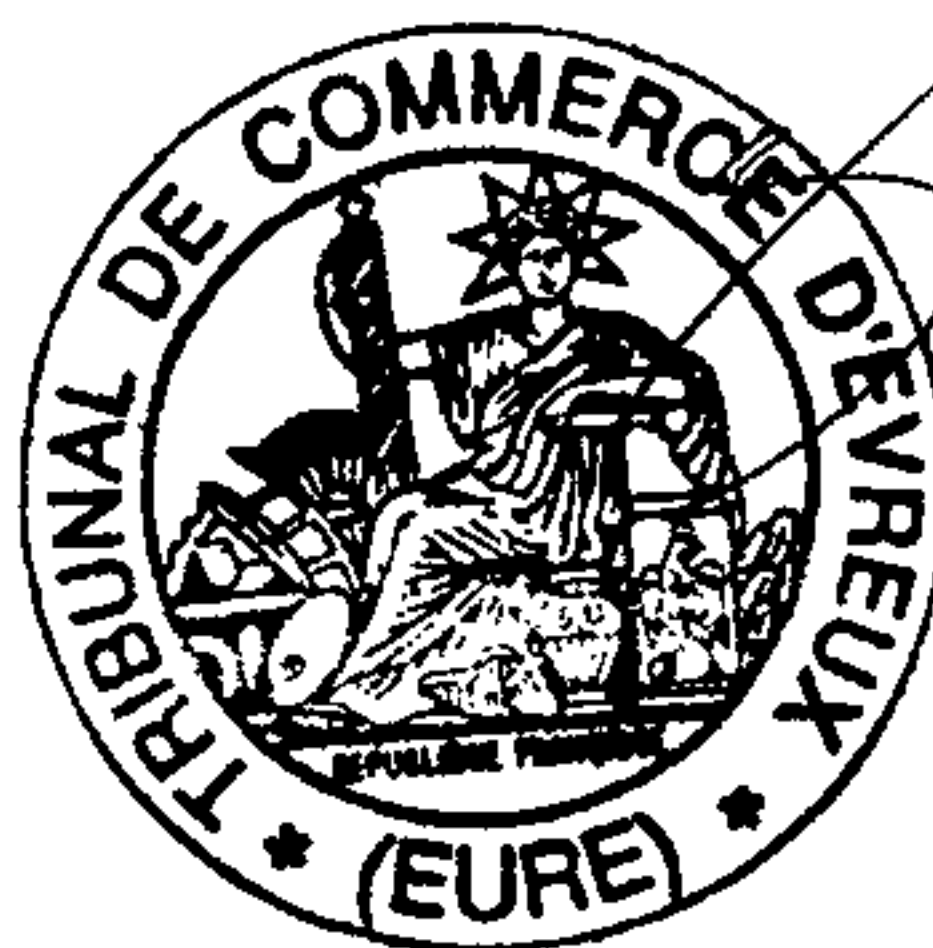
P.V. D'ASSEMBLEE du 17/12/1999
- AUGMENTATION DE CAPITAL
- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
- MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

STATUTS MIS A JOUR 17/12/1999

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	35,00 FRF	5,34 EUR
Soumis à Tva	41,48 FRF	6,32 EUR
Montant Tva	8,54 FRF	1,30 EUR
TOTAL T.T.C.	85,02 FRF	12,96 EUR

L'un des Greffiers associés



VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE

DE LOUVIERS (27), LE 17 JAN. 2000

Vol. H15 F° 95 BORD 24 CASE 5

REÇU } - DI de TIMBRE

REÇU } - DI d'ENREG

Signature :

A. FOUBERT VISSERIE S.A.

**Société Anonyme
au capital de 1.000.000 de Francs**

**Siège social : Voie du Testelet
Z.A. des Portes**

27100 LE-VAL-DE-REUIL

RCS LOUVIERS B 351 689 765

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 DECEMBRE 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,
ET LE DIX-SEPT DECEMBRE,
A l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Alain FOUBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Sophie FOUBERT et Monsieur Joseph RAVNIC, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Raphaël GARCIA MORA est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le tiers au moins des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

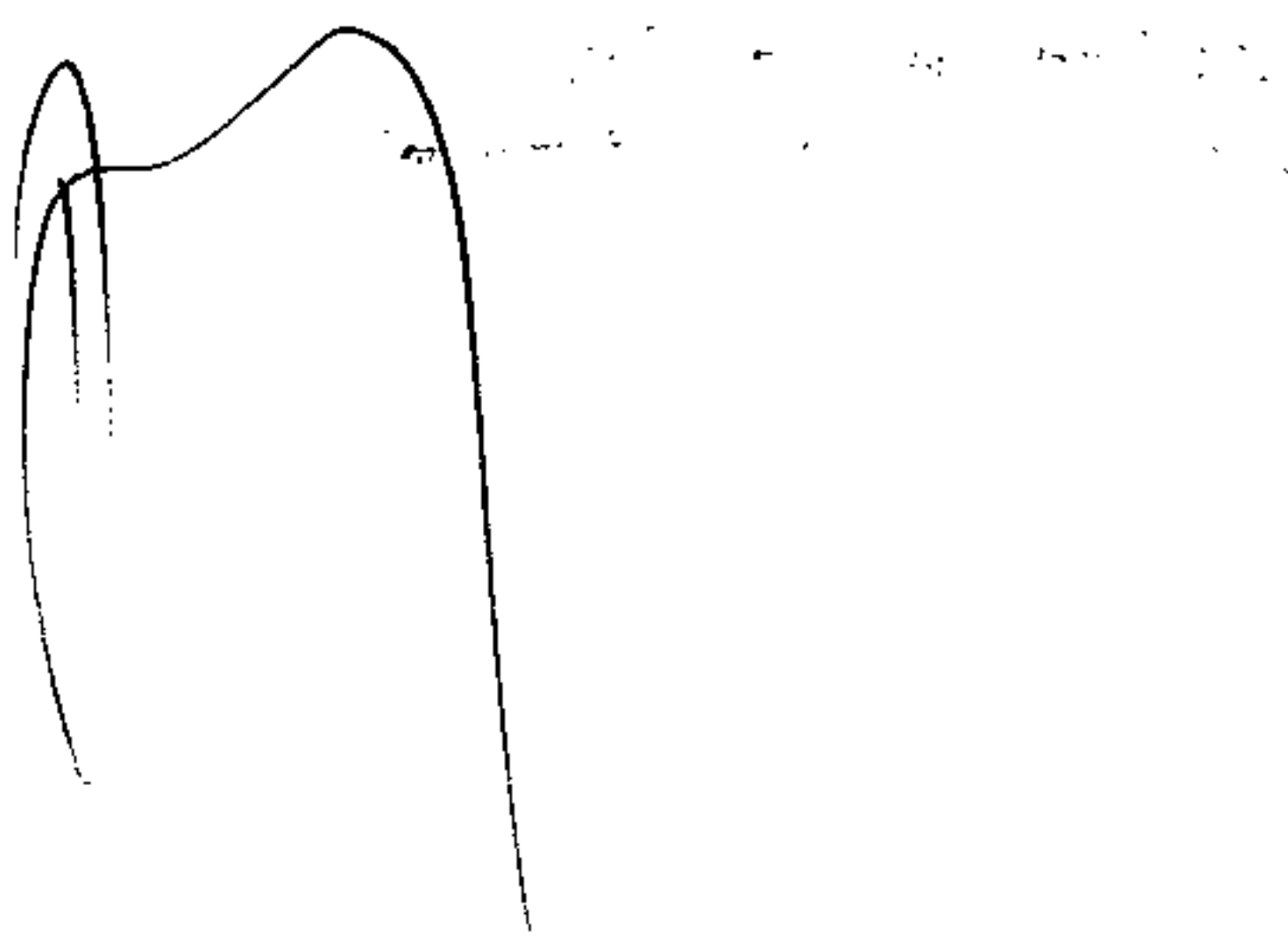
Page 2002
ARTICLE 101 C. G. I.
Article 101 C. G. I.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Alain FOUBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long vertical stroke.

Les scrutateurs

Madame Sophie FOUBERT

Monsieur Joseph RAVNIC

Le secrétaire

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA

